

ESCALADE

Textes de référence :

- Risques particuliers à l'enseignement de l'EPS et au sport scolaire : circulaire n°2004-138 du 13-07-2004 parue au BO n°32 du 09-09-2004.
- Sorties scolaires : Circulaire n°99-136 du 21/09/99, parue au BO n°7 du 23/09/99 hors série
- Intervenants extérieurs : Circulaire n°92-196 du 03/07/92
- Questions-réponses du MEN : www.eduscol.education.fr « guide d'aide à la direction d'écoles », rubrique « vos questions, nos réponses »

RAPPEL DES TEXTES

TAUX D'ENCADREMENT OBLIGATOIRE

Activité nécessitant un taux d'encadrement renforcé, si elle se pratique en dehors de l'école.

Type de sortie	Taux d'encadrement minimum requis à :	
	L'école maternelle	L'école élémentaire
▪ Activité se déroulant dans l'enceinte de l'école	L'enseignant peut enseigner l'activité seul avec sa classe	L'enseignant peut enseigner l'activité seul avec sa classe
▪ Tout type de sortie	Jusqu'à 12 élèves : 1 enseignant + 1 autre adulte Au delà de 12 élèves : 1 adulte supplémentaire pour 6 élèves maximum	Jusqu'à 24 élèves : 1 enseignant + 1 autre adulte Au delà de 24 élèves : 1 adulte supplémentaire pour 12 élèves maximum

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Intervenants bénévoles

L'agrément d'un intervenant bénévole est lié à la participation à un temps d'information, organisé sous la responsabilité du directeur d'école et/ou du conseiller pédagogique de circonscription.

Intervenants rémunérés

Peuvent être agréés pour l'encadrement de l'escalade :

- les fonctionnaires territoriaux des APS : conseillers (CTAPS), éducateurs (ETAPS), opérateurs intégrés lors de la constitution initiale du cadre d'emplois
- les titulaires du brevet d'état (BE) de la spécialité (ou diplôme équivalent) et les titulaires d'un certificat de pré qualification attestant de la qualité d'éducateur sportif stagiaire (impérativement sous l'autorité d'un tuteur)

Pour les procédures et modalités d'agrément, voir « EPS et législation : les intervenants extérieurs », en ligne sur le site EPS de l'IA 91 : <http://www.ac-versailles.fr/ia91/pedagogie/eps/accueilleps.htm>

Une ATSEM (non qualifiée pour encadrer les activités physiques et sportives) ne peut pas être comptabilisée dans le taux d'encadrement minimum exigé.

Il en est de même pour un assistant d'éducation s'il ne possède pas la qualification requise.

En revanche, ces deux types de personnes peuvent être prises en compte dans le taux d'encadrement de la vie collective.

I) ESCALADE SUR BLOC

Ce type d'escalade se pratique en milieu naturel, sur des circuits spécialement aménagés pour des enfants (circuits blancs pour enfants). Elle ne nécessite pas de matériel d'assurance.

RECOMMANDATIONS COMPLEMENTAIRES

TAUX D'ENCADREMENT RECOMMANDE

En maternelle : pour les petites sections, 2 adultes par groupe de 6 enfants (un adulte pour la montée et un autre pour la descente) !

En élémentaire : 6 élèves max. par adulte (permet de faire grimper les élèves en groupes restreints , ce qui réduit le temps d'attente).

il serait souhaitable que l'enseignant de la classe n'ait pas la responsabilité d'un groupe afin de pouvoir circuler de groupe en groupe.

MISE EN ŒUVRE

Avant la sortie

- Effectuer une reconnaissance du site, si vous ne le connaissez pas.
- Prévenir le gestionnaire du site (ONF ou autorité militaire selon les sites) de la venue de la classe.
- Organiser, en amont de la sortie, la réunion d'information obligatoire pour les accompagnateurs bénévoles, en se faisant aider, le cas échéant, par le conseiller pédagogique.
- Prévoir les groupes et les adultes référents.

Lors de la sortie

- Apporter les fiches de renseignement de chaque élève.
- Se munir d'une trousse de secours et d'un portable (numéros d'urgence : le 15 ou 112).
- Prévoir, pour les élèves, la boisson (eau de préférence) et un goûter
- Déterminer un lieu de rassemblement où déposer ses affaires et décider de l'heure de fin d'activité avant que les groupes ne se dispersent. Prévoir également un signal de regroupement immédiat (en cas d'urgence).
- Rappeler aux accompagnateurs et aux élèves les consignes à respecter, puis répartir les groupes le long du circuit à quelques numéros d'écart. Chaque groupe commence ainsi par un numéro différent, ce qui permet aux enfants d'éviter une trop longue attente.
- Annuler l'activité si les conditions de sécurité ne peuvent pas être respectées, par ex mauvaises conditions climatiques (pluie, rochers humides ou givrés), site dégradé (débris de verre ...), etc.

Equipement conseillé

- Pour chaque élève : tennis et survêtement.
- Pour chaque groupe : un chiffon et/ou un bout de moquette pour s'essuyer les chaussures au pied du rocher. Ceci permet une meilleure adhérence pour l'élève qui grimpe et évite de rendre à terme les rochers glissants, (le sable est très abrasif).
- Pour chaque classe : des sacs poubelles. Veiller à ce que les enfants y déposent toutes leurs ordures. Afin de maintenir la propreté du site, ces sacs seront rapportés à l'école.

DOCUMENTATION

Le « Guide des circuits d'escalade pour enfants en région parisienne », édité par la FSGT. On peut se procurer ce fascicule, soit auprès de la fédération FSGT 15, rue de Scandicci – 93508 Pantin cedex, soit dans une librairie de sport.

ESCALADE SUR BLOC : CONSIGNES POUR LES ACCOMPAGNATEURS

Afin que la sortie puisse se dérouler dans les conditions de sécurité les meilleures et que les élèves y soient pleinement actifs, les consignes suivantes doivent être respectées avec rigueur :

- Un seul enfant à la fois sur le rocher : attendre que celui-ci soit redescendu avant de faire monter le suivant. Ne pas faire commencer toujours le même en premier mais établir un tour de rôle.
- Laisser l'espace au pied du rocher libre : l'enfant qui se trouve en difficulté doit pouvoir redescendre (quelquefois très vite), voire sauter, sans encombrement.
- L'enfant grimpe sans aide : l'adulte ne le pousse pas et ne le hisse pas mais effectue une parade active. A la montée, l'adulte se place au pied du rocher, derrière l'enfant, les mains proches du bassin, afin d'éviter les chutes sur le dos. Il s'assure également de ce que la descente se déroule dans de bonnes conditions.
- Veiller à ce que les enfants ne sautent pas à la descente : apprendre la désescalade fait partie du jeu. Laisser néanmoins l'enfant libre de descendre de face ou de dos par rapport au rocher. Si nécessaire, parer comme à la montée.
- Les élèves qui attendent leur tour doivent rester groupés autour de l'adulte responsable. En aucun cas il ne leur est permis de « jouer » sur les rochers aux alentours. Par contre ils auront un rôle actif : ils favoriseront les progrès de leur camarade en l'encourageant et/ou en l'aidant dans sa « lecture » du rocher.
- Avant de passer au rocher suivant, attendre que tous les élèves aient grimpé. Si un rocher présente de trop grandes difficultés (3 tentatives infructueuses pour un même enfant sont un bon critère), passer au rocher suivant.
- Chaque groupe d'élèves démarre le circuit à un numéro différent et le continue de préférence en suivant les numéros dans l'ordre. Arrivé à la fin du circuit, le groupe reprend au n°1 et poursuit par les numéros qu'il n'a pas escaladés au départ.
- Dans le cas où un rocher du circuit serait pris par un autre groupe, aller plus loin quitte à y revenir ultérieurement, afin d'éviter une trop longue attente pour les enfants.

Pour le reste, une grande liberté doit être laissée aux enfants dans la recherche de leurs mouvements. Ils trouvent la plupart du temps par eux-mêmes leur solution la meilleure pour monter ou descendre un rocher, si la difficulté de celui-ci est adaptée à leurs possibilités.

Par contre, les encouragements affectifs seront d'emblée les bienvenus pour les plus timorés.

II) ESCALADE SUR SAE¹, SANS MATERIEL D'ASSURAGE

Ce type d'escalade se pratique à une hauteur qui ne dépasse pas 2m50. Etant donné cette faible hauteur, il n'est pas nécessaire d'utiliser du matériel d'assurance.

RECOMMANDATIONS COMPLEMENTAIRES

TAUX D'ENCADREMENT

Si la structure est située dans l'école : le maître peut enseigner l'activité seul.

Si la structure est située en dehors de l'école, le taux d'encadrement renforcé spécifié dans le BO du 23/09/99 s'applique :

En maternelle : jusqu'à 12 élèves, 2 adultes dont le maître de la classe
au delà de 12 élèves, 1 adulte supplémentaire pour 6 élèves

En élémentaire : jusqu'à 24 élèves, 2 adultes dont le maître de la classe,
au delà de 24 élèves, 1 adulte supplémentaire pour 12 élèves.

MISE EN ŒUVRE

Avant la sortie

Effectuer une reconnaissance de la structure, vérifier :

- la conformité de la structure et de la surface de réception aux normes en vigueur ; veiller à la présence de tapis au pied de la structure située en gymnase
- l'adaptation de la structure à l'utilisation par une classe de primaire

Lors de la sortie

- Veiller à ce que les élèves ne dépassent pas la hauteur de 2m50

¹ SAE = Structure artificielle d'escalade. Equipement d'escalade architecturé construit dans ce but ou aménagé sur un support préexistant et correspondant aux normes en vigueur.

III) ESCALADE AVEC MATERIEL D'ASSURAGE

Le matériel d'assurance (corde, baudrier, mousquetons, descendeur, ...) devient indispensable dès que la hauteur d'escalade dépasse 2m50.

Ce type d'escalade pourra être pratiquée avec des élèves de cycle 3 ou de SEGPA, ayant déjà une expérience en escalade sans matériel d'assurance.

RECOMMANDATIONS COMPLEMENTAIRES

TAUX D'ENCADREMENT RECOMMANDE

Même si l'activité se déroule dans l'enceinte de l'école nous vous recommandons d'appliquer le taux d'encadrement renforcé spécifié dans le BO du 23/09/99 :

En élémentaire : jusqu'à 24 élèves, 2 adultes dont le maître de la classe,
au delà de 24 élèves, 1 adulte supplémentaire pour 12 élèves.

COMPETENCE DES INTERVENANTS

Il faut s'assurer que les personnes qui encadrent cette activité (qu'elles soient rémunérées ou bénévoles) possèdent une parfaite maîtrise des techniques d'assurance. Contacter le conseiller pédagogique à ce propos.

ESCALADE SUR SAE

MISE EN ŒUVRE

Avant la sortie

Effectuer une reconnaissance de la structure, vérifier :

- la conformité de la structure et de la surface de réception aux normes en vigueur ; veiller à la présence de tapis au pied de la structure située en gymnase
- l'adaptation de la structure à l'utilisation par une classe de primaire.

Equipement

« Il est vivement recommandé d'établir un registre spécifique au matériel d'escalade, sur lequel seront répertoriés les différents matériels, la date de leur achat effectué en conformité avec la réglementation, la date des contrôles effectués et des retraits. Le contrôle consistera en un examen visuel et tactile complet (tel qu'indiqué dans la notice d'information du fabricant), afin de s'assurer qu'aucune dégradation apparente n'est susceptible d'affecter la qualité et la sécurité du produit. (...) Contrôle ... effectué par les enseignants ou ... par les intervenants extérieurs (...). Lorsque le matériel n'est pas propriété de l'école ... s'assurer que ces procédures de contrôle et de suivi ont bien été effectuées. ».

(source : lettre de la Direction de l'enseignement scolaire du 26/09/2001)

Vérifier régulièrement :

- le matériel collectif (cordes, mousquetons, sangles), qui doit correspondre aux exigences du terrain (longueur des voies)
- le matériel individuel (baudrier, descendeur, sangle), qui doit être en nombre correspondant à l'effectif du groupe et adapté à la taille des enfants.

Pour une **SORTIE EN FALAISE**, prendre en outre les dispositions suivantes :

Avant la sortie

- Effectuer une reconnaissance du site, si vous ne le connaissez pas.
- Consulter le topo du site (nombre de voies, niveau de difficulté, secteur d'initiation, ...)
- S'informer sur les réglementations locales
- Prévoir les groupes et les adultes référents.

Lors de la sortie

- Apporter les fiches de renseignement de chaque élève.
- Se munir d'une trousse de secours et d'un portable (numéros d'urgence : le 15 ou 112).
- Veiller au port du casque (vivement recommandé en falaise)
- Prévoir, pour les élèves, la boisson (eau de préférence) et un goûter
- Prévoir un signal de regroupement immédiat (en cas d'urgence).
- Annuler l'activité si les conditions de sécurité ne peuvent pas être respectées, par ex mauvaises conditions climatiques (pluie, rochers humides ou givrés), site dégradé (pitons manquants, ...), etc.